

Recherches sociographiques



Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec)

The difficulty of recognizing the social impacts on a northern mining community: The case of Malartic (Quebec)

Geneviève Brisson, Catherine Morin Boulais, Sabrina Doyon and Emmanuelle Bouchard-Bastien

Volume 58, Number 2, May–August 2017

Le Nord québécois

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1042168ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1042168ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brisson, G., Morin Boulais, C., Doyon, S. & Bouchard-Bastien, E. (2017). Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec). *Recherches sociographiques*, 58(2), 387–413. <https://doi.org/10.7202/1042168ar>

Article abstract

In 2011, the opening of an open-pit gold mine in the municipality of Malartic in Abitibi-Témiscamingue (Quebec, Canada) triggered a range of social changes. This article, drawing on an ethnographic research project involving 93 semi-directed interviews, describes the changes experienced by the Malarticois between 2006 and 2013. With reference to political ecology and political economy, the analysis exposes the main limits of public policies intended to take into consideration the social impacts observed in the Malartic case and shows how these policies are part of a neo-liberal logic.



UNE DIFFICILE PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS SOCIAUX EN MILIEU MINIER NORDIQUE : LE CAS DE MALARTIC (QUÉBEC)

Geneviève BRISSON, Catherine MORIN BOULAIS,
Sabrina DOYON, Emmanuelle BOUCHARD-BASTIEN

En 2011, l'ouverture d'une mine d'or à ciel ouvert dans la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue, a suscité un éventail de changements sociaux. Le présent article décrit les impacts subis par les Malarticois entre 2006 et 2013, à partir des résultats d'un projet de recherche d'approche ethnographique au cours duquel des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec 93 acteurs du dossier. S'appuyant sur l'écologie politique et l'économie politique, l'analyse expose les principales limites des politiques publiques destinées à prendre en compte les impacts révélés par le cas de Malartic, et montre comment ces politiques s'inscrivent dans une logique néolibérale.

Mots-clés : mine, Abitibi-Témiscamingue, impacts sociaux, politiques publiques, écologie politique, néolibéralisme, Malartic

Les récentes politiques québécoises de développement nordique misent largement sur la valorisation du potentiel économique du territoire à travers l'exploitation de ses ressources naturelles. Une telle approche du développement économique suscite des préoccupations quant aux impacts sociaux des activités extractives et à la manière, voire à la possibilité de concilier ces grands projets industriels avec la préservation du milieu de vie. Ces préoccupations sont vivement ressenties aujourd'hui dans la municipalité de Malartic, en Abitibi-Témiscamingue. Par ses principes et ses effets, le développement minier en cours dans cette petite communauté située à la frontière sud du Nord-du-Québec reflète largement l'expérience vécue par les villes minières nordiques au cours des dernières décennies, notamment parce qu'il s'inscrit dans le même cadre politique, administratif et légal que ces autres projets miniers.

Depuis 2011, Malartic est le site d'opération d'une mine d'or à ciel ouvert de grande envergure, la mine Canadian Malartic. La Corporation minière Osisko, propriétaire du site jusqu'en 2014¹, se décrit comme « la minière nouvelle génération » et se targue de mettre en place des mesures sociales innovantes. À ce titre, elle met en avant des initiatives communautaires et sociales, tels un fonds pour la diversification économique, un autre pour prévenir le décrochage scolaire, des investissements dans les infrastructures, la création et le maintien d'un comité de suivi. L'exploitation de la mine a cependant aussi des impacts sociaux importants, qui feront l'objet de cet article, et pour lesquels toutes les mesures d'atténuation ne paraissent pas avoir été trouvées.

Au Québec, la gestion des risques humains et environnementaux de pareils projets relève de deux mécanismes associés à la Loi sur la qualité de l'environnement : le processus québécois d'évaluation environnementale, qui sert à les prévenir en amont, et le système de plaintes environnementales, qui en gère les effets en aval. Malgré l'existence de tels mécanismes, des changements et des impacts négatifs sont dénombrés à Malartic. Y sont constatées plusieurs transformations environnementales induites habituellement par les minières – ou d'autres activités liées aux ressources naturelles – qui révèlent les limites des processus de gouvernance à tous les paliers gouvernementaux. Ces limites dans la prévention ou l'atténuation des impacts rendent opportun de s'interroger sur l'existence d'autres processus sous-jacents, dont la mise au jour permettrait une meilleure recherche de solutions.

Après un exposé du cadre théorique, cet article présente la méthodologie et le contexte de la démarche de recherche, puis les résultats concernant les changements sociaux à Malartic et les limites des solutions actuelles apportées à ces derniers. Une discussion permettra de conclure sur la gouvernance associée aux impacts sociaux du développement nordique.

REGARDS ANTHROPOLOGIQUES SUR UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

Depuis les années 1980, les anthropologues accordent de plus en plus d'attention aux activités minières (BALLARD et BANKS, 2003; GODOY, 1985). Leurs études illustrent une variété de points de vue, mettant tour à tour en lumière des aspects de la vie des travailleurs miniers (BURAWOY, 1972; ELIADE, 1962; GODOY, 1984; MOODIE, 1980; NASH, 1979; TAUSSIG, 1980), du développement de communautés minières (BIERSACK, 2006; CLEARY, 1990; FERGUSON, 1999, 2005) et de la période post-mine (WALSH, 2012), du tourisme minier (BALLESTEROS et RAMIREZ, 2007; COLE, 2004; CONLIN et JOLLIFFE, 2010), des mouvements de revendication (HYNDMAN, 1994; KIRSCH, 2006; MACINTYRE et FOALE, 2004; WESLEY-SMITH, 1990), des droits autochtones (par exemple, HOROWITZ, 2003, pour les Kanaks; JORGENSEN, 1998, 2001, pour les

1. En janvier 2014, Osisko a fait l'objet d'une offre publique d'achat hostile par Goldcorp. En avril, elle a été achetée en partenariat par les minières torontoises Yamana Gold et Agnico Eagle.

Telefolmins; KIRSCH, 2002, 2006, 2007, pour les Yonggoms), des compagnies minières (BENSON et KIRSCH, 2010; RAJAK, 2011; WELKER, DAMANI et HARDIN, 2011) et de la responsabilité sociale des entreprises (DASHWOOD, 2005; DUARTE, 2011; WELKER, 2009). La question des impacts des activités minières sur les communautés a été traitée de façon plus large par les sciences sociales (voir infra).

Au Québec, l'intérêt de l'anthropologie pour la question minière demeure assez faible, bien que trois régions du nord de la province (Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord) vivent encore quotidiennement au rythme de ce mode économique d'exploitation des ressources naturelles. Quelques études anthropologiques traitant du secteur minier ont néanmoins été réalisées en Abitibi-Témiscamingue. DUPUIS (1991) a étudié le rôle des entreprises minières dans la structuration des rapports sociaux, en prenant pour exemples les villages de Duparquet et Normétal. Il s'est également intéressé aux facteurs expliquant la survie de ces deux communautés mono-industrielles après la fermeture de leur mine (DUPUIS, 1993). Plus récemment, BEAUPRÉ (2012) s'est penché sur la perception du risque chez les mineurs de fond, révisant notamment l'importance du sentiment d'inéluçabilité du danger chez ces travailleurs. De façon connexe, on peut noter l'apport de TREMBLAY (1982) dont les travaux en géographie ont exposé la contribution de la colonisation agricole à l'expansion du grand capital minier en Abitibi-Témiscamingue. De même, l'étude sociologique de LAROUCHE (1974) a montré l'influence de l'idéologie de survivance des Canadiens français des villages miniers abitibiens dans leur relation de cohabitation avec les immigrants internationaux.

La présente étude contribue à enrichir ce corpus en examinant les changements induits par la présence de la mine Canadian Malartic et leurs impacts sociaux. Nous analysons la situation à travers la lentille de l'écologie politique, qui aborde plus particulièrement les enjeux socio-environnementaux associés aux ressources naturelles, à leur contrôle, leurs usages et leur répartition, aux impacts de leur exploitation ainsi qu'à leur conservation, protection et gestion (AGRAWAL, 2005; GAUTIER et BENJAMINSEN, 2012; PEET *et al.*, 2010). Différentes écoles de pensée et approches méthodologiques sont mobilisées par l'écologie politique; nous apprécions particulièrement la manière dont celle-ci allie l'économie politique et le poststructuralisme. Appliquer cette approche complexe à l'étude des enjeux miniers requiert de prendre en compte le contexte historique et les relations politiques et économiques, afin de saisir comment ces enjeux sont construits par les pratiques socioculturelles, les représentations sociales et les discours (ESCOBAR, 1999; GAUTIER et BENJAMINSEN, 2012; NYGREN et RIKOON, 2008; PEET, ROBBINS et WATTS, 2010; ROBBINS, 2012). Cette approche permet d'éviter des positionnements partiels car elle consiste à examiner, de façon symétrique et diachronique, les enjeux en cours en tenant compte des perspectives de tous les acteurs impliqués. De cette manière, il est possible de situer les différents points de vue dans le contexte plus large où se négocie l'accès aux ressources. En d'autres mots, elle permet d'explorer comment les changements induits par la présence de la mine Canadian Malartic et leurs impacts sociaux sont tissés et façonnés par le contexte culturel, socio-économique, historique et politique (BLAIKIE et BROOKFIELD, 1987; BRYANT, 1992; GREENBERG et PARK, 1994).

Impacts sociaux de l'exploitation minière

La question des impacts sociaux de l'exploitation minière a été abordée par les chercheurs en sciences sociales. Leurs études ont montré que l'exploitation minière peut avoir des effets positifs tels que la création d'emplois, l'augmentation de la richesse personnelle, l'accroissement de la diversité ethnique à l'intérieur d'une communauté, l'amélioration des infrastructures ou le lancement de nouveaux projets collectifs grâce aux redevances versées à la ville (CARRINGTON et PEREIRA, 2011; GARVIN *et al.*, 2009). Cependant, la littérature scientifique souligne aussi que, à long terme, ces avantages ne suffisent pas à contrebalancer les impacts sociaux négatifs. Au plan social, les recherches révèlent que l'industrie minière induit des changements qui représentent des défis pour les individus et les communautés : mouvements de population rapides et variables (GELLERT et LYNCH, 2003), nuisances à la qualité de vie (par exemple, densité du trafic, poussière, insuffisance en eau potable, bruit), modifications du paysage et de l'accès au territoire (COUNIL, 2001), nouvelle planification et organisation des services, pressions sur les groupes communautaires et autres (PETKOVA-TIMMER *et al.*, 2009). Sur un autre plan, des changements sont constatés concernant les liens sociaux, les familles et le leadership local (ALLAN, 2011). Apparaissent aussi de nouveaux défis dans l'ordre social, la santé, l'identité et les valeurs (BALLARD et BANKS, 2003; GELLERT et LYNCH, 2003). Les changements, les risques redoutés et les discussions qui les entourent peuvent causer au plan individuel et collectif du stress, de l'anxiété, de la colère (DAWSON et MADSEN, 2011) ou encore une démobilitation sociale et une perte de confiance envers les décideurs (COUNIL, 2011). Plus particulièrement, plusieurs études font état de tensions et de conflits entre certains groupes sociaux à l'intérieur de la communauté ou envers les promoteurs et les autorités publiques, ayant pour enjeu principal le contrôle par ces groupes de leur avenir (HILSON, 2001; MARTINEZ-ALIER, 2001). La question de l'équité est très fréquemment soulevée, notamment quant à la répartition des avantages et des inconvénients des activités minières (FRANKS, 2012). Entre autres, des groupes vulnérables peuvent se trouver fragilisés s'ils ne s'intègrent pas dans les nouvelles dynamiques communautaires et économiques.

Économie politique et enjeux miniers

Par ailleurs, il est intéressant d'examiner cette situation à l'aune de considérations d'économie politique proposées par des anthropologues. Le contexte dans lequel évolue et se déploie l'industrie minière contemporaine est tributaire du système capitaliste, fortement marqué par l'exploitation des matières premières, la dépendance à l'exportation et aux marchés extérieurs et la surspécialisation. La régulation gouvernementale de la production permet d'assurer le maintien dans le temps de ce système de production, aussi appelé régime de ressources (*staples*), tel que l'ont décrit certains auteurs pour le cas canadien (HOWLETT et BROWNSEY, 2007; INNIS, 1999) et mondial (POLANYI, 1983; WOLF, 2010).

Or, il est envisageable de considérer ce régime et l'industrie minière comme étant désormais marqués par la logique et les principes du néolibéralisme, un ensemble d'idéologies, d'engagements, de représentations et de pratiques organisées

dans un système d'alliances de classes situées à différentes échelles géographiques (MCCARTHY et PRUDHAM, 2004). Selon une vision néolibérale, [traduction] « la meilleure façon d'améliorer le bien-être humain est de promouvoir les libertés et les aptitudes entrepreneuriales individuelles à l'intérieur d'un cadre institutionnel caractérisé par des droits de propriété forts, le libre marché et le libre-échange » (HARVEY, 2005, p. 23). Les tenants du néolibéralisme font la promotion de la théorie de l'autorégulation des marchés, des politiques de dérégulation², de la privatisation et de « l'adaptabilité » accrue des citoyens et de la force de travail sur quoi repose la responsabilité du succès du développement, de l'économie et de leur bien-être. Ces principes sous-tendent une « marchandisation de tout » (HARVEY, 2005) qui s'appuie sur une homogénéisation des types de rapports sociaux et de relations entre les humains et l'environnement.

Plus particulièrement, CASTREE (2010) avance que les politiques environnementales sont teintées par la logique néolibérale et présentent différentes tendances interreliées : 1) la privatisation et l'imposition de droits de propriété, par exemple sur des territoires déjà occupés par des citoyens; 2) la marchandisation qui rend aliénables et échangeables des objets qui ne l'étaient pas auparavant; 3) la dérégulation étatique, qui implique non pas la disparition du rôle de l'État, mais des modifications législatives appuyées par celui-ci et qui mènent à une re-régulation; 4) les re-régulations environnementales qui favorisent les investissements de capitaux, leur mise en valeur et le marché; 5) l'offre de services étatiques calquée sur le marché ou qui mobilise le marché et ses valeurs; 6) la promotion d'activités bénévoles et associatives au sein de la société pour pallier l'absence de l'État dans certains secteurs, donnant lieu par exemple à la protection de certains groupes de citoyens engagés dans les luttes environnementales; 7) la promotion de l'auto-suffisance des individus et des communautés, qui ne devraient leurs réussites et leurs échecs qu'à eux-mêmes, et la valorisation de leur indépendance par rapport à l'État ou aux entreprises pour résoudre les enjeux auxquels ils font face. Il sera intéressant d'examiner dans quelle mesure certaines de ces logiques ont cours dans le cas de Malartic et la manière dont elles influencent les changements sociaux liés à la mine ainsi que leurs impacts sur les différents acteurs de Malartic. Il ne s'agit pas d'imposer cette grille sur le cas de Malartic, mais d'examiner, à l'aide de la théorie de l'écologie politique, comment certaines des logiques néolibérales peuvent teinter les changements sociaux et leurs impacts. L'écologie politique permet d'une part de se pencher sur les articulations entre le contexte législatif de l'exploitation des ressources minières envisagée d'un point de vue diachronique, les normes environnementales et les acteurs institutionnels. D'autre part, nous verrons comment cette articulation marque les activités minières à Malartic, les mécanismes de gouvernance et les perceptions socio-environnementales qu'ont les acteurs locaux des transformations qui les affectent.

2. L'État effectue tant des processus de repli (*roll-back*) que de déploiement (*roll-out*) en réduisant certains pans de sa bureaucratie et en appliquant à la gestion publique les logiques entrepreneuriales (CASTREE, 2008).

MÉTHODOLOGIE

Récemment, un projet de recherche ethnographique intitulé « Perspectives de santé publique sur la mine Canadian Malartic : volet santé sociale³ » a été réalisé dans le cadre d'une enquête épidémiologique menée par le directeur de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, lequel était préoccupé par le niveau de détresse décelé chez des Malarticois à la suite de la relance des activités minières dans leur ville (LEBLANC *et al.*, 2012). Les résultats présentés sont tirés de cette étude.

Les effets ressentis au sein de la communauté de Malartic depuis la reprise des activités minières sont abordés au moyen d'une méthodologie qualitative, particulièrement bien adaptée à la prise en considération du contexte social (MUCCHIELLI, 1991). La collecte de données s'est effectuée lors de deux terrains ethnographiques, réalisés durant les étés 2012 et 2013. Elle repose premièrement sur des entrevues semi-dirigées, qui ont donné aux participants la possibilité de s'exprimer en soulignant les éléments importants à leurs yeux (PATTON, 2002). En outre, les séjours de plusieurs semaines sur le terrain ont permis d'effectuer une observation active de l'expérience quotidienne des Malarticois dans le contexte d'une ville minière; nous n'avons toutefois pas pu observer directement de rassemblements ou d'assemblées associés à l'enjeu minier, aucun ne se déroulant au moment de la collecte de données. Un dépouillement documentaire (journaux locaux, archives, etc.) a complété cette collecte de données. Une analyse de contenu qualitative, de type logico-sémantique, a permis de traiter les données issues de ces différents corpus (MESSU, 1991).

La population à l'étude comprend les principaux acteurs locaux et régionaux reliés au dossier, y compris les habitants de Malartic. L'échantillon de participants a été constitué par quotas (MAYER *et al.*, 2000) pour que sa composition reflète le plus fidèlement possible celle de la population. Les participants devaient appartenir à différents sous-groupes dont les caractéristiques étaient importantes pour la recherche, notamment pour obtenir toute la palette des positionnements quant à l'acceptation sociale de la mine⁴, soit : les intervenants clés au plan socio-économique (n = 36); les travailleurs et les entrepreneurs d'Osisko (n = 12); les citoyens qui

-
3. Le projet a été financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et approuvé par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (n° 2013-128). Il fait également l'objet d'une démarche doctorale menée au département d'Anthropologie de l'Université Laval, financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. La recherche a été réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sous la direction de Geneviève Brisson, Ph. D. Une équipe a été constituée, formée de chercheurs de l'Université Laval (Sabrina Doyon, co-chercheuse; Catherine Morin Boulais, chercheure-doctorante) et de l'INSPQ (Richard Martin, co-chercheur; Mary Richardson, chercheure-collaboratrice; Emmanuelle Bouchard-Bastien, professionnelle de recherche) ainsi que de chercheurs-collaborateurs de l'UQAR (Marie-José Fortin) et de l'UQAT (Patrice Leblanc; Hugo Asselin). Des partenaires du milieu complètent l'équipe : Marion Schnebelen et Paul-Georges Rossi (MSSS); Stéphane Bessette, (feu) Réal Lacombe et Éric Lampron-Goulet (Direction régionale de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue).
 4. L'échantillon comporte aussi une diversité transversale, c'est-à-dire du point de vue de l'âge, du sexe, de l'expérience du milieu et du quartier de résidence des participants.

ont quitté Malartic lors des phases de relocalisation (n = 10); les nouveaux arrivants établis à Malartic depuis 2006 (n = 7); les habitants de Malartic n'appartenant pas aux autres catégories (n = 28). L'enquête a permis de réaliser 93 entrevues en deux temps (août-octobre 2012; août 2013)⁵. Les participants ont été recrutés de façon volontaire, par affichage dans les lieux publics et par le recours à un échantillonnage boule de neige. La saturation a été obtenue pour chacun des sous-groupes et le recours aux regards croisés sur le même phénomène assure une validation des résultats par triangulation (PATTON, 1987).

Le processus minier et le développement d'une communauté étant dynamiques, les résultats présentent le portrait de la situation jusqu'en août 2013. Un suivi des effets sociaux permettra d'ajuster ces constats au fil du temps. Parmi les limites de l'étude, notons aussi que nous avons fait appel à un échantillon de volontaires, et malgré la diversité d'opinions constatée dans les données recueillies, il reste toujours possible que certains types de citoyens aient choisi de ne pas participer à notre étude, notamment parce qu'ils se sentent sur-sollicités de ce point de vue.

LA COMMUNAUTÉ DE MALARTIC

L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue se divise en trois étapes : la colonisation agricole et forestière du Témiscamingue à partir de 1880, la naissance de l'Abitibi rurale à partir de 1910 dans le secteur d'Amos, et la naissance de l'Abitibi minière à partir de 1910 le long de la faille de Cadillac⁶ (PAQUIN, 1981; VINCENT, 1995). Dans la frange minière de l'Abitibi-Témiscamingue, les villes s'édifient au fil des découvertes et de la mise en exploitation des gisements. C'est le cas de Malartic. Les principales mines de ce secteur entrent en production dans les années 1930 : la Canadian Malartic en 1933, la Sladen Malartic et la East Malartic en 1938, et la Malartic Goldfields en 1939 (SABINA, 2003). Les compagnies minières propriétaires de ces mines érigent d'abord des villages privés, autour desquels des travailleurs s'établissent sur les terres de la Couronne; ceux-ci sont graduellement démenagés dans la ville de Malartic lors de son incorporation en 1939 (FAUCHER, 2013). À partir de 1958, la production de l'or subit une baisse continue dans le district de Malartic, jusqu'à la fermeture de la dernière mine dans les années 1980 (TRUDEL et

5. Certains acteurs du milieu se sont montrés sceptiques quant à la scientificité de l'approche qualitative. La formation de l'échantillon et le choix d'un nombre important d'informateurs ont été motivés par la nécessité de lever tout doute sur la saturation des résultats, la recherche étant incluse dans une enquête épidémiologique du Directeur de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. Un important travail de terrain a pu être réalisé grâce à la mobilisation de plusieurs membres de l'équipe de travail pour la collecte de données et l'analyse, qui a aussi bénéficié de la présence d'assistants de recherche pour la transcription des entrevues.

6. La faille de Cadillac s'étend sur plus de 300 kilomètres entre Larder Lake, en Ontario, et Val-d'Or, au Québec. Une cinquantaine de mines seront mises en exploitation entre 1927 et 1950 sur la portion québécoise de la faille (GOURD, 2007).

SAUVÉ, 1992). La ville accuse alors une baisse démographique, un ralentissement économique et une dévitalisation sociale marqués.

De pair avec l'industrie minière, l'industrie du bois caractérise le développement de l'Abitibi-Témiscamingue (GOURD, 1975) et occupe une place importante dans l'économie malarticoise. Deux scieries sont en opération à Malartic dès la fin des années 1930. Les activités forestières à Malartic cessent en 2006; le taux de chômage est alors de 8,6 % et le taux d'activité, de 55,1 %⁷ (Statistique Canada, 2007). Communauté autrefois prospère, ayant compté jusqu'à 7 000 habitants en 1961 (VALLIÈRES, 2012), Malartic n'en compte plus que 3 457 en 2006 (Statistique Canada, 2012).

C'est dans ce contexte économique difficile que la Corporation minière Osisko présente un projet visant l'exploitation à ciel ouvert du gisement Canadian Malartic, au milieu des années 2000. Ce type d'exploitation, considéré novateur dans une région caractérisée par des exploitations minières souterraines, est favorisé en raison de la faible teneur en minerai du gisement – les plus fortes teneurs ayant été extraites antérieurement. Le projet prévoit l'extraction de 120 000 tonnes de roc par jour pour une production annuelle moyenne de 591 000 onces d'or. Il comprend une fosse d'une superficie de 1,35 km² et d'une profondeur avoisinant 400 mètres, un parc à résidus de 6 km², ainsi qu'une usine de traitement d'une capacité de 55 000 tonnes par jour. À la fin des dix années de production prévues, la mine Canadian Malartic serait l'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert du Canada (BAPE, 2009).

L'exploitation d'une mine d'aussi grande envergure en milieu habité entraîne plusieurs changements pour la communauté malarticoise et les individus qui la composent. Sa mise en œuvre implique notamment la relocalisation de la plus grande partie du quartier sud de la ville, sise sur le gisement. Des préoccupations quant à la santé physiologique, psychologique et sociale sont aussi révélées (LEBLANC *et al.*, 2012). Devant cette situation, plusieurs questions se posent. Quelle est l'étendue des changements subis par la population de Malartic depuis l'arrivée d'Osisko et quels sont leurs effets sociaux? Quelles sont les principales limites des politiques publiques pour prendre en compte ces impacts? En quoi cette situation s'inscrit-elle dans une logique néolibérale?

EXPÉRIENCES DES MALARTICOIS ET TRANSFORMATIONS ENCADRÉES D'UNE MINIERE

Au Québec, la mise en place de projets miniers ne se fait pas sans un cadre politico-administratif et légal. Ce cadre, qui rythme la temporalité des changements sociaux à Malartic, doit être décrit d'entrée de jeu car il permet de mieux comprendre comment les impacts sont pris en compte ou non, et dans quel contexte.

7. En comparaison, le taux de chômage au Québec se situe à cette époque à 7 % et le taux d'activité à 64,9 % (Statistique Canada, 2007).

En milieu nordique tout comme au Québec méridional, la Loi sur les mines (RLRQ chap. M-13.1) (Québec, 1987) est la première référence en la matière depuis 1880; elle n'a été que peu amendée depuis. Cette loi est née à une époque où l'État « n'avait pas de levier financier efficace et dépendait du secteur privé pour exploiter ses ressources » (LABERGE et LANGLOIS, 2013, p. 2). Dite de *free mining*, elle pose d'une part comme principe la préséance des activités minières sur tout autre type d'usage ou d'autorité sur le site, notamment les pouvoirs municipaux ou les droits privés de propriété. D'autre part, elle garantit l'accès au minerai et sa possession, en échange de redevances souvent minimes, à celui qui détient les droits sur le territoire (LAPOINTE, 2010). Ce mode de gestion confère donc beaucoup d'autonomie et de pouvoir aux compagnies minières, en vertu du principe d'autorégulation (DENEULT et SACHER, 2012) : la gestion des minières s'ajuste à la confiance et aux logiques du marché, notamment en faisant jouer des normes internes ou des mécanismes de « responsabilité sociale des entreprises » (Rousseau, 2010, cité par DENEULT et SACHER, 2012). La Loi sur les mines demeure une loi à caractère d'abord économique et technique. Dans cette optique, le ministère responsable des mines joue un rôle de conseiller pour l'exploitation des ressources et accompagne le secteur privé.

Les dimensions sociales et environnementales relèvent d'autres ministères et d'autres cadres légaux québécois. Ainsi la prise en compte des changements sociaux et de leurs conséquences sociétales repose essentiellement sur la gouvernance municipale et l'évaluation environnementale qui répond depuis 1978 à l'impératif de prendre en compte les impacts des grands projets de développement sur l'environnement (au sens large). Cependant, même si la tenue d'une audience publique dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale permet une meilleure connaissance des préoccupations sociales, la capacité du processus à prendre en compte des facteurs sociaux s'avère encore limitée⁸ (CARAVANTES, 2015; SIMARD, 2006). Ainsi, à Malartic, les effets psychosociaux de l'exploitation minière avaient été peu mentionnés lors de l'audience publique sur le projet en 2009 (BAPE, 2009) et les mesures d'atténuation avaient été limitées à quelques points, telles la délocalisation ou la revitalisation du site après la fin des opérations. Les résultats de recherche démontrent toutefois que plusieurs changements sociaux ont été induits par l'arrivée de la mine et pourraient être présents dans d'autres cas se déroulant dans pareil contexte nordique.

Deux phases importantes se dégagent de la chronologie des événements à Malartic : celle précédant l'émission du décret gouvernemental autorisant le projet (période 2006-2009), et celle succédant au début de la construction des installations minières (période 2009-2013). Pour chacune de ces phases, les changements amenés par la mine dans la société malarticoise seront maintenant expliqués, ainsi que les effets sociaux associés. La perception des risques et l'opinion quant à la gestion

8. Cette limite quant à la prise en compte des impacts sociaux est inhérente à la procédure d'évaluation environnementale du Québec. Plusieurs acteurs institutionnels et communautaires, par exemple l'Institut national de santé publique, recommandent qu'elle les prenne désormais en compte (BOUCHARD-BASTIEN, GAGNÉ et BRISSON, 2013).

de ceux-ci ressortent également de l'analyse des données et ouvrent sur un bilan de l'action publique et de sa capacité à prendre en compte les exigences sociétales face à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert au 21^e siècle.

Changements subis entre 2006 et 2009

La période de 2006 à 2009 est celle de la mise en place du projet minier Canadian Malartic. Cette phase a été régulée principalement par le processus d'évaluation environnementale : l'avis de projet a été déposé en 2007 puis l'étude d'impact environnemental produite par le promoteur a été soumise à l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en 2009. Le processus s'est conclu par un décret ministériel autorisant le projet cette même année.

La présentation du projet

La vie des Malarticois est affectée dès l'arrivée d'Osisko à Malartic : lorsque la compagnie entreprend ses travaux d'exploration, en 2005, elle installe des foreuses à diamant « aux abords et dans la ville de Malartic »⁹ (OSISKO, 2012, p. 8). Osisko présente officiellement son projet à la population en 2006, lors d'une rencontre publique organisée à l'église. Elle énonce alors son besoin de relocaliser une partie du quartier sud pour pouvoir mettre en chantier sa mine à ciel ouvert. Vu l'ampleur du projet, plusieurs citoyens doutent qu'il se réalise, ou s'inquiètent pour leur qualité de vie s'il se concrétise. Tout en craignant ses impacts environnementaux importants, des leaders sociaux, économiques et politiques de Malartic voient avec optimisme les activités de développement minier d'Osisko, qui permettraient selon eux de dynamiser l'économie chancelante de la municipalité en créant des emplois qui lui manquent (EPENDA et LEBLANC, 2007, p. 33).

Pour créer des liens avec la population de Malartic, la minière met sur pied un Groupe de consultation de la communauté (GCC), composé de citoyens, de conseillers municipaux et de représentants d'Osisko (GCC, 2006). Il est reconnu localement, mais non sans critiques, et ce pour diverses raisons, notamment son manque de représentativité et son mode de fonctionnement (Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, 2009). La neutralité et la transparence du GCC sont particulièrement remises en question lorsque la personne qui en assurait la présidence prend la direction des communications chez Osisko (SAUCIER, 2009). Le conseil municipal n'est pas non plus perçu comme offrant les réponses recherchées par les citoyens, qui sont le plus souvent invités à porter leurs doléances ailleurs. Depuis 2004 déjà, la ville travaille à faciliter la réalisation du projet Canadian Malartic, considérant que les avantages « sont nettement plus

9. Avant la modification de la Loi sur les mines en 2013, les compagnies d'exploration n'avaient pas l'obligation d'aviser les propriétaires et les locataires fonciers concernés, ni les municipalités, de l'acquisition d'un *claim* minier sur leur propriété. Elles n'avaient pas non plus l'obligation d'obtenir une autorisation écrite de leur part avant d'entreprendre un travail d'exploration.

grands que les inconvénients » et que le projet « porte en lui tout ce qu'il faut pour assurer un développement économique » à Malartic (Ville de Malartic, 2009, p. 5). Insatisfaits du soutien des élus de Malartic et n'ayant pas confiance dans le GCC, une douzaine de citoyens forment un comité de vigilance en 2007. Les rencontres qu'ils organisent rassemblent jusqu'à 75 personnes et visent à assurer l'accès de la population malarticoise à une information complète et éclairée (SAUCIER, 2009). Si leurs mobilisations permettent de réaliser des gains, elles sont aussi vertement critiquées par des citoyens les accusant de vouloir bloquer le projet.

De façon générale, les participants à la recherche considèrent que le climat social de Malartic s'est altéré dès les premières rumeurs concernant le projet. L'incompréhension mutuelle et les positions souvent tranchées adoptées par des acteurs de toutes les catégories ont causé des tensions dans la population et entraîné un « déchirement », un « effritement », une « coupure » du tissu social. Les liens unissant des familles, des couples, des groupes d'amis et des voisins se sont fragilisés, voire détruits. Les participants ayant pris une position publique ouvertement critique concernant la reprise des activités minières à Malartic ont témoigné dans une plus grande mesure de la distance prise à leur égard par plusieurs de leurs proches et par la population malarticoise en général, bien que quelques participants travaillant chez Osisko aient aussi fait mention d'un sentiment de marginalisation.

La relocalisation du quartier sud

À la suite de la présentation publique du projet, les négociations de gré à gré débutent avec les résidents du quartier sud devant être relocalisés pour permettre l'accès au gisement. Ce quartier est généralement décrit comme étant défavorisé par des citoyens et des acteurs sociopolitiques de Malartic : la population y est plus pauvre et plus démunie, les maisons plus délabrées. Depuis un épisode d'affaissement de sol au-dessus d'anciennes galeries souterraines dans les années 1980, des clôtures rendent en outre des portions de rues inaccessibles en raison de risques d'effondrement. Au total, 205 immeubles résidentiels et six édifices publics de ce quartier sont démantelés, déménagés ou reconstruits dans un nouveau quartier construit par la compagnie minière dans le nord de la ville. Une butte écran est érigée en bordure du quartier sud pour créer une barrière entre la mine et les maisons qui y sont encore.

La relocalisation du quartier sud est réalisée avant que la minière obtienne son certificat d'autorisation du gouvernement¹⁰, au cours des étés 2008 et 2009. Plusieurs résidents du quartier sud, jugeant insuffisant le soutien offert par la ville et le GCC, se tournent vers le Comité de vigilance pour obtenir de l'aide pour vendre

10. Bien que cette relocalisation soit identifiée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme « un impact important du projet », elle n'est pas assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, « puisqu'elle est le fruit d'ententes privées, de gré à gré, entre l'initiateur de projet et les propriétaires de résidences » (MDDEP, 2009 : p. 8).

leur maison. Les locataires se regroupent également pour demander un traitement similaire à celui des propriétaires. Une deuxième vague de relocalisation a lieu en 2011. À partir de 2010, une quarantaine de ménages vivant à côté de la butte écran forment un comité et souhaitent se voir relogés en raison des inconvénients qu'ils subissent. La minière achète 24 de leurs logements, ceux se trouvant à l'intérieur d'une zone où elle se propose de construire un parc¹¹. Les dossiers des foyers situés en dehors de cette zone se règlent au compte-gouttes au cours des années suivantes.

L'ensemble du processus de relocalisation suscite des tensions entre les citoyens, en raison des inégalités et des injustices perçues dans l'octroi des compensations et les conditions de relocalisation. La stratégie de négociation de gré à gré privilégiée par la minière favorise l'isolement des citoyens et la conclusion d'ententes à son propre avantage. Près de la moitié des participants critiquent l'absence de règles claires et s'appliquant de la même manière à tout le monde, et le fait que la relocalisation et les compensations qui lui sont associées ne concernent qu'une fraction des citoyens. Le démantèlement du quartier sud et le processus de déménagement engendrent aussi différents effets individuels, le plus souvent négatifs : état de choc, stress, impuissance ou insécurité. Les négociations entre les propriétaires ou les locataires relocalisés et la minière, à quelques exceptions près, sont une dure épreuve pour les participants, provoquant frustration et colère. Finalement, bien qu'une minorité de participants apprécie leur nouveau milieu de vie, un plus grand nombre font état d'une perte inestimable au terme de cette étape.

Changements subis depuis 2009

Le décret autorisant les activités minières marque le début de la période de construction de la mine. Un certificat d'autorisation environnementale est alors émis afin d'énoncer les conditions d'opérations minières, lesquelles visent principalement à protéger l'environnement. Répondant à une demande du ministère de l'Environnement, Osisko met sur pied le Comité de suivi Osisko Malartic en 2009, lequel remplacera le GCC. Des aspects techniques, associés à la Loi sur les mines et à ses règlements, balisent également les étapes de la construction puis l'entrée en production de la mine.

Ces étapes amènent de nombreux changements au plan économique, culturel, social, individuel et en ce qui a trait à la qualité de vie. La majorité des personnes interrogées s'accordent pour noter une reprise économique; cependant, les tiers d'entre elles la perçoivent comme moins importante que ce qui avait été promis ou escompté. La qualité de vie des gens qui occupent un emploi à la mine s'est améliorée : le travail avec navette aérienne (*fly-in/fly-out*) n'est pas nécessaire, il y a une meilleure offre de services, la municipalité semble plus attrayante et « vivante ». Environ la moitié des citoyens rencontrés retirent aussi de la fierté de leur milieu de

11. Après la construction de ce parc, la ville change le zonage du secteur afin d'octroyer à la minière un seuil de bruit plus élevé. Subséquemment, le décret du projet est modifié pour autoriser une hausse de décibels dans ce secteur.

vie. Un quart des participants estiment cependant que la tranquillité a décliné et que certains services de proximité ne sont plus disponibles ou demeurent inexistantes. Par ailleurs, les inégalités socio-économiques se sont creusées : des participants de toutes les catégories, à l'exception des cadres et des employés d'Osisko, notent un contraste grandissant entre « les riches et les pauvres », alors qu'auparavant « c'était pauvre partout ». Des groupes de citoyens sont vulnérabilisés, principalement les citoyens du quartier sud, les personnes économiquement défavorisées et les aînés, car ils font les frais de l'augmentation globale du coût de la vie à Malartic. Si quelques participants se réjouissent d'un vent de fraîcheur apporté par le projet minier, dans une plus grande proportion, le départ de résidents et de familles souches, la démolition d'édifices publics (écoles, centre communautaire, etc.) qui seront reconstruits en neuf dans une autre partie de la ville et le réaménagement urbain entraînent une perte de repères et la diminution de l'appartenance à la communauté.

Les individus réagissent de différentes manières au fait que la mine Canadian Malartic fasse désormais partie de leur quotidien, leur attitude étant généralement teintée par l'expérience vécue depuis 2006. Bon nombre de ces sentiments sont également liés à l'appréciation de la gestion de la situation au moment des entrevues.

Les personnes travaillant chez Osisko expriment leur joie et leur contentement, qui reposent sur leur bonheur de voir « qu'il se passe quelque chose à Malartic » et que la ville est plus dynamique. Dans plus de la moitié des cas, les participants non liés à la mine font cependant état de sentiments plus négatifs. Ces participants sont déçus car ils croyaient que la situation de la ville s'améliorerait davantage avec l'arrivée de la compagnie, par exemple quant aux emplois, à la démographie ou aux commerces de proximité. Alors qu'une minorité de citoyens et d'intervenants clés au plan socio-économique souhaitent aller de l'avant en se concentrant sur ce que la ville a néanmoins gagné, un autre groupe, composé principalement de citoyens, manifeste une tristesse, parfois profonde, découlant des bouleversements des dernières années. Par ailleurs, près du quart des informateurs, surtout des citoyens, témoignent d'un sentiment d'impuissance face aux changements survenus à Malartic. De manière plus générale, ces répondants déplorent que la population ne soit pas écoutée et qu'elle n'ait pas de pouvoir sur la minière. Autour d'un cinquième des participants font aussi part de la persistance du silence et du sentiment de méfiance. Ils disent ne plus savoir sur qui compter et avoir peur les uns des autres. Des expériences variées d'intimidation (menaces, insultes, etc.) nourrissent ce sentiment et rendent le sujet tabou.

Globalement, les participants s'entendent sur le fait que la multitude de changements survenus à Malartic depuis l'arrivée de la minière a laissé des traces indélébiles dans la communauté en raison des tensions qu'elle a suscitées. Comme le dit un employé d'Osisko à propos de l'arrivée de la minière : « Ça a été comme un déchirement un peu. Y'a eu, il va y avoir eu avant pis après ». Au moment des derniers entretiens, près du quart des participants ont mentionné encore « sentir » à Malartic que des résidents sont « pour », et d'autres « contre » la minière. Ainsi, en 2012 et 2013, une campagne de soutien à la minière s'est manifestée avec force,

par le blocage de la route 117 avec des véhicules lourds et la distribution d'affiches et d'un symbolique « carré or » en signe d'appui¹². La cohabitation entre les deux « clans » représenterait toujours un défi. Néanmoins, un autre quart des participants notent une amélioration du climat social depuis 2013, la communauté étant à leur avis moins polarisée et en train de resserrer ses liens; les blessures se font moins vives avec le temps et les personnes les plus critiques ont quitté la ville, ce qui contribue à homogénéiser les opinions dans la population.

Bref, force est de constater que des changements importants ont accompagné l'arrivée de la mine Canadian Malartic et qu'ils ont eu des effets individuels et sociaux variés à différentes étapes du processus minier. Ces changements ont été balisés par la mise en vigueur de normes gouvernementales, à différentes échelles, qui visiblement n'ont pas été suffisantes pour contrer les impacts sociaux négatifs subis à Malartic. Dans une perspective d'écologie politique, il est pertinent d'examiner davantage en quoi la logique de la gouvernance environnementale actuelle au Québec la rend ou non apte à prendre en compte la communauté et ses besoins lors de l'implantation d'une minière.

LES LIMITES DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS MINIÈRES

Les changements constatés à Malartic sont imbriqués dans un processus de gestion impliquant des éléments de suivi et de gouvernance. Ce processus de gestion s'est amorcé dès la formulation du projet, et se perpétuera tout au long du cycle des activités minières. Il dépend de plusieurs acteurs. Durant les entretiens, les participants ont identifié sept instances et groupes qui ont selon eux un rôle à jouer dans ce domaine : la Corporation minière Osisko, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)¹³, la Direction régionale de santé publique (DSP) de l'Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Malartic, le Comité de suivi, le Comité de vigilance et le Regroupement des résidents du quartier sud de Malartic. Des liens officiels existent entre certains de ces acteurs. Par exemple, le Comité de suivi est un organe financé par la compagnie minière (un élément qui nuit par ailleurs à sa crédibilité auprès de la population); il convoque les autres instances à son conseil d'administration. De même, les ministères responsables de l'environnement et de la santé publique doivent collaborer dans ce dossier. Par ailleurs, les deux comités citoyens (Comité de vigilance et Regroupement des résidents) essaient de faire reconnaître leur légitimité auprès des autres acteurs, mais si la DSP les reconnaît comme des interlocuteurs, ce n'est pas le cas de la municipalité ni de la minière.

12. Cette campagne a été lancée dans un contexte où la minière Osisko avait procédé à la mise à pied de 200 employés en invoquant la lenteur du ministère à fournir les autorisations pour un sautage exceptionnel puis à rouvrir son décret pour en modifier les conditions.

13. Depuis avril 2014, il s'agit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MIDDELCC).

Les résultats ont permis d'entrevoir les mécanismes, notamment d'ordre normatif et politique, qui sont à l'œuvre dans ce développement minier. D'une part, l'État a une loi sur les mines. D'autre part, la minière s'est elle-même imposé certaines normes dans la perspective déclarée de se constituer comme une « minière de nouvelle génération ». Enfin, le processus de gestion des activités minières à Malartic est lié à des politiques publiques qui ponctuent le processus d'implantation et d'exploitation de la mine : évaluation environnementale et audiences publiques; certificat d'autorisation et normes environnementales de la Loi sur la qualité de l'environnement; responsabilité à l'égard de la population du directeur régional de santé publique en vertu de la Loi sur la santé publique, et démocratie représentative associée aux normes gouvernementales régissant les affaires municipales. Ces règles sous-tendent le discours des participants.

Les résultats de l'étude permettent de dresser un bilan des opinions quant à la gestion du risque mise en œuvre jusqu'à la fin de la période de collecte de données. Ces opinions, dont on note le caractère unanime quel que soit le type de participants à la recherche, concernent principalement la transparence des informations, l'ouverture aux autres, l'équité et la prudence à l'égard des risques. Nous en reprendrons quelques exemples parmi ceux mentionnés par les informateurs.

Ainsi, ceux-ci ont constaté que, peu importe l'opinion sur la minière, il y a des points de vue divergents, un manque d'écoute de part et d'autre et des lacunes dans la démocratie locale. Ces éléments semblent avoir constitué un facteur important de la tension sociale qui a prévalu à Malartic en 2012 et 2013. Les séances publiques du conseil municipal ont été citées comme particulièrement problématiques : représentant en théorie un lieu de discussion, elles semblent au contraire avoir constitué pour un grand nombre un moment de mise à l'écart en raison du manque d'ouverture de certains participants aux opinions des autres. Les propos critiques tenus par certaines personnes ont été ridiculisés par les élus, et leur droit de parole bafoué. Pendant un temps, les citoyens ont même semblé découragés de s'adresser au conseil municipal et de s'impliquer socialement. Par ailleurs, des rencontres publiques concernant les affaires municipales ont été organisées et dirigées conjointement par les autorités municipales et la minière, cette situation contribuant à laisser croire, comme le dit un citoyen, que « Osisko mène tout à Malartic ».

Le manque d'équité et de neutralité des pouvoirs municipaux pendant la période de l'étude (août 2012 à août 2013) a été unanimement perçu. En fait, tous les participants ont senti, à l'instar de ce même citoyen, que « la municipalité a vraiment pris parti pour la minière ». Ils en veulent pour preuve que la ville a affiché et fait la promotion du « carré or » lors de la campagne de soutien lancée par un comité de la mine Canadian Malartic. Même si certains expliquent cette prise de position par le souhait de la municipalité d'assurer la survie de Malartic, la majorité des personnes interrogées estiment que son manque d'impartialité a pu affecter le bien-être de la population. Plutôt que de se battre pour préserver la qualité de vie des quartiers situés près du site minier et atténuer les nuisances (bruit, poussière, vibrations), le conseil municipal de l'époque paraît avoir dénigré les préoccupations des citoyens à cet égard.

Par ailleurs, le fait qu'il s'agisse d'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert du Canada amène tous les participants à prôner des mesures de prudence accrues. Cela implique d'abord le respect des normes gouvernementales en matière de bruit, de poussière ou concernant les sautages. La minière est la seule responsable identifiée quant au respect de ces normes. Certains interlocuteurs estiment que la minière est très scrupuleuse et même proactive à cet égard. Pour d'autres, au contraire, elle est en constant dépassement des seuils fixés dans les lois gouvernementales. Les tenants de cette opinion constatent que les correctifs sont apportés seulement après que ces seuils ont été dépassés et les désagréments subis par la population. Ils soulignent aussi le fait que la minière remet en cause les règles gouvernementales. Comme l'affirme un dirigeant d'Osisko que nous avons interrogé, « personne n'est capable de les respecter ». Par ailleurs, plusieurs ont l'impression que la minière ne subit que peu – ou pas – de conséquences négatives lorsqu'elle est prise en flagrant délit d'infraction.

Cette confiance mitigée donne toute son importance aux mesures de suivi permettant de veiller au respect des règles. Tous les participants s'accordent sur l'importance des suivis, qui valident selon eux le respect des normes de santé et d'environnement. Ils estiment que la responsabilité en incombe aux différents acteurs de la gestion, identifiant tantôt la minière, tantôt le gouvernement et ses ministères. Par ailleurs, plusieurs participants soulignent que l'État réagit souvent aux actions de la minière plutôt que d'assurer ce suivi préventif, y compris en ce qui a trait à la santé publique. Quant à l'étendue des vérifications effectuées, les opinions sont partagées. Un bon nombre d'informateurs la trouvent trop restreinte en raison du manque de ressources financières et humaines de l'État pour effectuer ces vérifications correctement. Au contraire, quelques participants travaillant pour la minière estiment que les suivis sont excessifs, comme l'exprime cet employé : « Ben le suivi, je vais te dire, c'est la mine qui est la plus suivie au Québec ». Ils perçoivent que le suivi est une entrave au bon déroulement des activités de la minière, et cette perception serait à l'origine de la campagne de soutien susmentionnée, dite « des carrés or », en 2012 et 2013.

Ainsi, plusieurs acteurs sont associés à la gouvernance et ont des responsabilités dans l'encadrement des changements sociaux induits par les activités minières. Toutefois, peu d'outils paraissent associés à cette tâche, et ceux qui existent semblent limités. À Malartic, des exemples témoignent notamment d'insatisfactions et de dysfonctionnements en matière de transparence, d'ouverture, d'équité ou de prudence. Les examiner dans un contexte sociopolitique contemporain peut apporter des éclaircissements sur les lacunes de ces mécanismes.

DES POLITIQUES PUBLIQUES ADÉQUATES?

Force est de constater que l'implantation d'un projet de mine, même issu d'une « minière nouvelle génération », ne s'est pas faite ici sans entraîner de changements sociaux ni avoir d'impacts sur les individus et la communauté. Elle reflète même de vieilles stratégies bien connues et qui ont cours dans les systèmes d'exploitation des ressources propres au « régime de ressources ». La nouveauté se trouve probablement dans les mécanismes qui ont permis la mise en œuvre de ces

méthodes. Loin de se fonder sur des actions d'appropriation et d'expropriation sans autre justification que celle de la force brute, elles s'appuient sur des bases législatives et organisationnelles qui les justifient et les avalisent. Ces méthodes rappellent les politiques environnementales qui s'inspirent des principes néolibéraux.

Le bilan des entrevues de recherche montre que l'action publique est demeurée timide quant aux transformations induites par la mine, par exemple celles associées à des dimensions telles que la qualité de vie, les dynamiques sociopolitiques ou les conflits, et qu'elle ne semble pas avoir pu gérer adéquatement plusieurs de leurs effets. Par ailleurs, aucune innovation sociale n'a émergé de cette expérience. Constatons-nous ici l'effet d'une gestion gouvernementale fondée sur l'économie des ressources? Au Québec, ce type de gouvernance s'applique également à la gestion d'autres ressources naturelles, telles les ressources forestières (CHIASSON, ANDREW et LECLERC, 2008) ou agricoles (BRISSEAU *et al.*, 2018; SKOGSTAD, 2007). Ce mode de fonctionnement selon lequel la compagnie s'insère dans la vie sociale (et même dans l'urbanisme) et s'allie au conseil municipal (FORTIER, 1996) fait de Malartic ce que certains informateurs ont décrit comme une « ville de compagnie ». L'expérience malarticoise démontre que le conseil municipal en fonction lors de l'étude poursuivait essentiellement une mission de soutien au développement économique, ce qui a été perçu par beaucoup comme une mise à l'écart de la représentation des besoins et du vécu de certains groupes de citoyens. Pour quelques-uns, dont les élus, cette attitude semble logique, normale, et ils la présentent au contraire comme étant dans l'intérêt du plus grand nombre.

Le cadre législatif du Québec responsabilise l'entreprise en matière de gouvernance environnementale et lui délègue ainsi certains pouvoirs. Par exemple, il revient à la minière d'imaginer et de mettre en œuvre des mesures pour contrer les nuisances ou pour pallier les inconvénients subis par les habitants. La mise en œuvre fine ne semble pas avoir été encadrée par l'État ou ses délégués, telle la municipalité de Malartic. Ces pratiques ont souvent entraîné de nouveaux effets néfastes, comme les compensations financières associées aux déménagements, qui n'ont pas atténué des impacts importants telles la détresse, les inégalités sociales ou la vulnérabilisation de certains groupes sociaux. Ainsi, des logiques de gouvernance environnementale s'inspirant des logiques néolibérales de dérégulation et de re-régulation ont été mises en œuvre.

Une autre tendance constatée par CASTREE (2010) est la présence d'une régulation environnementale propice au marché économique. Comme on le sait, la démarche d'évaluation environnementale prévue par la loi a été appliquée à Malartic. Pendant ce processus, la minière a pu déplacer les maisons situées sur le futur site de la fosse minière, et ce, avant même d'avoir obtenu le feu vert gouvernemental. Certes, à Malartic, les effets environnementaux avaient été identifiés par l'évaluation environnementale puis balisés entre autres par un décret et un certificat d'autorisation. Mais ces mesures n'ont pas pris suffisamment en compte tout le volet social et communautaire, lequel aurait représenté un défi de taille pour le marché. Le décret n'a pas spécifiquement été orienté vers les aspects sociaux, sinon pour ce qui concerne la demande que le promoteur mette sur pied un comité de suivi. Le certificat d'autorisation ne concerne traditionnellement pas les aspects sociaux, l'environnement étant ici interprété au sens traditionnel signifiant l'eau, l'air et le sol. Ces éléments ont cependant un lien avec des facteurs sociaux, et au premier chef la qualité de vie.

Enfin, la question du suivi témoigne de la remise au privé de certaines responsabilités environnementales de l'État, mais aussi de la promotion des initiatives personnelles des citoyens qui doivent prendre leur réussite entre leurs mains, deux principes soulignés par CASTREE (2010) en ce qui concerne la gouvernance environnementale néolibérale. Même si le certificat d'autorisation s'accompagne d'une fonction de suivi normatif, la capacité des institutions publiques à agir est fortement remise en cause par tous les informateurs. La part de responsabilité confiée au privé pour assurer ce suivi semble lourde et porteuse d'échecs pour ceux estimant que le seuil normatif est trop élevé. Cette dernière perception rend donc quasi illusoire l'espoir nourri par certains citoyens que la minière aille au-delà des normes existantes afin de répondre à leurs demandes sociales. Une autre part du suivi, et surtout la communication des préoccupations et des résultats, a été confiée à un comité faisant appel aux différents acteurs du dossier; or, ce comité est décrié par la majorité des personnes interrogées. Il est également frappant que des citoyens l'aient jugé inadéquat pour faire valoir leurs points de vue et qu'ils aient mis sur pied des comités bénévoles pour les représenter (Comité de vigilance, Comité des locataires, Regroupement du quartier sud¹⁴). L'incitation à la responsabilisation des citoyens et des organismes locaux, qu'encouragent les logiques néolibérales, semble à l'œuvre à Malartic, où plusieurs estiment que les gens manquent d'initiative, de leadership et qu'ils vivent aux crochets de la minière ou de l'État. Cependant, nous constatons aussi que les initiatives locales ne font pas l'unanimité, qu'elles sont critiquées, surtout lorsqu'elles incitent la compagnie ou l'État à agir davantage pour contrer les effets sociaux générés par les activités minières.

Bref, ces exemples laissent penser que la performance économique prime sur les considérations environnementales, tandis que les aspects sociaux sont à la remorque, servant au mieux de faire-valoir témoignant du sens de responsabilité sociale de l'entreprise.

*

* *

Cette étude de cas portant sur une communauté localisée à la frontière du Nord québécois a décrit les changements sociaux amenés par une minière contemporaine, dans un contexte marqué par des valeurs néolibérales où la capacité des pouvoirs publics de gérer les impacts individuels et sociaux est limitée. La littérature scientifique, notamment anthropologique, documente bien ce genre d'impacts, qui se vérifient dans le cas de Malartic : tensions et conflits sociaux, nuisances à la qualité de vie, iniquité dans la répartition des avantages et des inconvénients des activités minières, fragilisation des groupes vulnérables, démobilisation sociale, perte de confiance envers les décideurs. L'étude démontre que jusqu'en 2013, les perceptions, les expériences, les inquiétudes et les attentes d'une partie importante de la population n'ont pas été suffisamment prises en compte. Ces effets ne sont pas inéluctables.

14. Lors des entrevues, quelques participants ont dit manquer d'information sur les différents comités, avoir du mal à les distinguer et ne pas être en mesure d'expliquer les rôles de chacun.

À l'instar d'autres situations environnementales, l'évaluation prospective des impacts sociaux (BOUCHARD-BASTIEN, GAGNÉ et BRISSON, 2013; CARRINGTON et PEREIRA, 2011), une planification adéquate et une gestion des risques transparente, ouverte, équitable et prudente permettent d'éviter ou d'atténuer plusieurs impacts sociaux.

Le contexte sociopolitique actuel est-il propice à de telles solutions? L'écologie politique permet de reconnaître l'importance des contextes sous-jacents à ces effets (GAUTIER et BENJAMINSEN, 2012; ROBBINS, 2012). Notamment, le système capitaliste a façonné un régime de ressources particulier (HOWLETT et BROWNSEY, 2007; INNIS, 1999), coloré par des principes néolibéraux. Ceux-ci ne paraissent cependant pas nécessairement aller de pair avec une prise en compte accrue des changements sociaux.

Il est de ce fait peu surprenant de constater que la plus récente mouture de la Loi sur les mines s'inscrit en continuité du modèle de régulation des ressources minières prévalant au Québec depuis la fin du 20^e siècle, dans lequel l'État québécois « témoigne d'une générosité et d'une complaisance indéfectibles envers les entreprises minières » (CARAVANTES, 2015, p. 107). Certes, les compagnies minières sont dorénavant dans l'obligation de mettre sur pied un comité de suivi. Mais le cas de Malartic démontre que l'existence d'un tel comité ne donne pas plus de contrôle aux populations touchées par un projet minier; elle agit plutôt comme soupape pour éviter les tumultes. Et en offrant l'apparence d'une plus grande participation citoyenne, elle tend à favoriser le maintien du système en place.

En exposant l'expérience minière malarticoise, laquelle s'assimile à la réalité des villes minières en milieu nordique, cette étude enrichit d'un cas québécois le champ de l'anthropologie des mines. Créneau peu exploré au Québec par les anthropologues, la question minière se révèle incontournable considérant les grands projets miniers annoncés dans le cadre de Plan Nord¹⁵ et le fait que l'innovation technologique permet la (re)mise en exploitation de gisements jusqu'alors jugés non rentables¹⁶. Il sera intéressant d'observer la manière dont les populations vivant à proximité de ces activités minières s'interrogeront sur l'extraction immédiate des « richesses » minérales comme mode de développement socio-économique de la province et de son territoire nordique.

Geneviève BRISSON

*Département Sociétés, Territoires et Développement,
Université du Québec à Rimouski.
genevieve_brisson@uqar.ca*

Catherine MORIN BOULAIS

*Département d'anthropologie,
Université Laval.
catherine.morin-boulais.1@ulaval.ca*

15. Nous pensons notamment au projet diamantifère Renard près des Monts Otish et à la mine d'apatite Arnaud dans la Baie de Sept-Îles (dont Investissement Québec est actionnaire dans les deux cas).

16. C'est le cas de la plupart des gisements nécessitant l'extraction d'un fort tonnage de roche parce que le minerai y est de faible teneur, comme la mine Canadian Malartic et le projet Dumont à Launay, en Abitibi.

Sabrina DOYON

Département d'anthropologie,
Université Laval.
sabrina.doyon@ant.ulaval.ca

Emmanuelle BOUCHARD-BASTIEN

Unité Santé et environnement,
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
emmanuelle.bouchard-bastien@inspq.qc.ca

BIBLIOGRAPHIE

AGRAWAL, Arun

2005 *Environmentality: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham, Duke University Press.

ALLAN, Julaine

2011 « Mining's relocation culture: the experiences of family members in the context of frequent relocation », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 5/6 : 272-286.

BALLARD, Chris et Glenn BANKS

2003 « Resource wars: the anthropology of mining », *Annual Review of Anthropology*, 32 : 287-313.

BALLESTEROS, Esteban Ruiz et Macarena Hernández RAMIREZ

2007 « Identity and community: reflections on the development of mining heritage tourism in southern Spain », *Tourism Management*, 28, 3 : 677-687.

BEAUPRÉ, Sylvain

2012 *Des risques, des mines et des hommes : la perception du risque chez les mineurs de fond de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

BENSON, Peter et Stuart KIRSCH

2010 « Capitalism and the politics of resignation », *Current Anthropology*, 51, 4 : 459-486.

BIERSACK, Aletta

2006 « Red River, green war: the politics of place along the Porgera River », dans : A. BIERSACK et J. B. GREENBERG (dir.), *Reimagining Political Ecology*, Durham, Duke University Press, p. 233-280.

BLAIKIE, Piers et Harold BROOKFIELD

1987 *Land Degradation and Society*, Londres, Methuen.

BOUCHARD-BASTIEN, Emmanuelle, Dominique GAGNÉ et Geneviève BRISSON

2013 *Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.

- BRISSON, Geneviève, Stéphane GODBOUT, Yann FOURNIS, Martin BELZILE et Marie KERGUELEN
2018 « Le sous-secteur porcin et la gouvernance des enjeux socio-environnementaux », dans : Yann FOURNIS, Marie-José FORTIN, Geneviève BRISSON, Guy CHIASSEON et Marie-Claude PRÉMONT (dir.), *L'économie politique des ressources naturelles au Québec. Régimes de ressources et territoires dans trois secteurs*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 214-284 (Coll. Vie économique).
- BRYANT, Raymond
1992 « Political ecology: an emerging research agenda in Third-World studies », *Political Geography*, 11, 1 : 12-36.
- BURAWOY, Michael
1972 « Another look at the mineworker », *African Social Research*, 14 : 239-287.
- BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement)
2009 *Rapport 260. Projet minier aurifère Canadian Malartic. Rapport d'enquête et d'audience publique*, Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- CARAVANTES, Laura Handal
2015 « Mines : l'histoire d'une triple dépossession », dans : S. TREMBLAY-PÉPIN (dir.), *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain. 1- Les ressources*, Montréal, Lux Éditeur, Montréal, p. 107-172.
- CARRINGTON, Kerry et Margaret PEREIRA
2011 « Assessing the social impacts of the resources boom on rural communities », *Rural Society*, 21, 1 : 2-20.
- CASTREE, Noel
2008 « Neoliberalising nature: the logics of deregulation and reregulation », *Environment and Planning A*, 40, 1 : 131-142.
2010 « Neoliberalism and the biophysical environment 1: what 'neoliberalism' is, and what difference nature makes to it », *Geography Compass*, 4, 12 : 1725-1733.
- CHIASSEON, Guy, Caroline ANDREW et Édith LECLERC
2008 « Territorialiser la gouvernance du développement : réflexions à partir de deux territoires forestiers », *Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI, 3 : 489-506.
- CLEARY, David
1990 *Anatomy of the Amazon Gold Rush*, Iowa City, University of Iowa Press.
- COLE, Denise
2004 « Exploring the sustainability of mining heritage tourism », *Journal of Sustainable Tourism*, 12, 6 : 480-494.
- CONLIN, Michael et Ed Lee JOLLIFFE
2010 *Mining Heritage Tourism*, Abington, Routledge.
- COUNIL, Émilie
2001 *Une étude exploratoire et participative des retentissements du complexe minier de Sadiola au Mali*, Montreuil, Groupe de Recherches et de Réalisations pour le Développement Rural dans le Tiers Monde.
- DASHWOOD, Hevina
2005 « Canadian mining companies and the shaping of global norms of corporate social responsibility », *International Journal*, 60, 4 : 977-998.

DAWSON, Susan E. et Gary E. MADSEN

- 2011 « Psychosocial and health impacts of uranium mining and milling on Navajo lands », *Health Physics*, 101, 5 : 618-625.

DENECAULT, Alain et William SACHER

- 2012 *Paradis sous terre : Comment le Canada est devenu une plaque tournante pour l'industrie minière mondiale*, Montréal, Éditions Écosociété.

DOYON, Sabrina

- 2015 « Losing ground: the marginalization of the St. Lawrence eel fisheries in Québec, Canada », *Marine Policy*, 61 : 331-338.

DUARTE, Fernanda

- 2011 « What Does a culture of corporate social responsibility "look" like? A glimpse into a Brazilian mining company », *International Journal of Business Anthropology*, 2, 1 : 106-122.

DUPUIS, Jean-Pierre

- 1991 *Une analyse anthropologique des rapports entre l'entreprise et la communauté dans deux villages miniers abitibiens*, thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

- 1993 « Le développement minier en Abitibi : les projets des colons », *Recherches socio-graphiques*, XXXIV, 2 : 233-260.

DUSSAULT, Chantal, Jean LAFLEUR, Gilles GAGNON, Jean BREAUULT et Pascal PERRON

- 1999 *PRO 99-08 Le gisement aurifère East-Amphi, Malartic*, Québec, Géologie Québec.

ELIADE, Mircea

- 1962 *The Forge and the Crucible*, Londres, Rider.

EPENDA, Augustin et Patrice LEBLANC

- 2007 *Enquête sur les opinions des habitants de Malartic sur le développement et la diversification socio-économique de la ville*, Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

ESCOBAR, Arturo

- 1999 « After nature: steps to an antiessentialist political ecology », *Current Anthropology*, 40, 1 : 1-30.

FAUCHER, Alexandre

- 2013 *De l'or et des putes : vie et mort d'un village de squatters abitibiens*, mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal.

FERGUSON, James

- 1999 *Expectations of Modernity: Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, University of California Press.

- 2005 « Seeing like an oil company: space, security, and global capital in neoliberal Africa », *American Anthropologist*, 107, 3 : 377-382.

FORTIER, Robert

- 1996 *Villes industrielles planifiées*, Montréal, Boréal.

Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM

2009 *Parce que le projet d'Osisko aura des impacts durables sur le milieu*, mémoire présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 20 p.

FRANKS, Daniel

2012 *Étude d'impact social des projets d'exploitation des ressources*, Crawley (Australie), International Mining for Development Centre.

GARVIN, Theresa, Tara K. MCGEE, Karen E. SMOYER-TOMIC et Emmanuel ATO AUBYNN

2009 « Community-company relations in gold mining in Ghana », *Journal of Environmental Management*, 90, 1 : 571-586.

GAUTIER, Denis et Tor A. BENJAMINSEN

2012 « Introduction à la Political Ecology », dans : D. GAUTIER et T.A. BENJAMINSEN (dir.), *Environnement, discours et pouvoirs : l'approche Political Ecology*, Versailles, Éditions Quae, Versailles, p. 5-20.

GELLERT, Paul K. et Barbara D. LYNCH

2003 « Mega-projects as displacements », *International Social Science Journal*, 55, 175 : 15-25.

GODOX, Ricardo

1984 « Risk and moral contract in peasant mining in Bolivia », dans : B. ISSAC (dir.), *Research in Economic Anthropology: an Annual Compilation of Research*, Greenwich, JAI Press, p. 203-223.

1985 « Mining: anthropological perspectives », *Annual Review of Anthropology*, 14 : 199-217.

GREENBERG, James B. et Thomas K. PARK

1994 « Political ecology », *Journal of Political Ecology*, 1 : 1-12.

GOURD, Benoît-Beaudry

1975 « La colonisation et le peuplement du Témiscamingue et de l'Abitibi 1880-1950. Aperçu historique », dans : M. ASSELIN et B.-B. GOURD (dir.), *L'Abittibi et le Témiskaming : hier et aujourd'hui*, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, p. 1-51.

2007 *L'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Les Éditions de l'IQRC.

GCC (Groupe de consultation de la communauté)

2006 *Bulletin d'information relatif aux rôles et mandats du Groupe de consultation de la communauté*, document joint au mémoire de Nicole Kirouac présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1 p.

HARVEY, David

2005 *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press.

HILSON, Gavin

2001 « An overview of land use conflicts in mining communities », *Land Use Policy*, 19, 1 : 65-73.

HOROWITZ, Leah S.

2003 « La micropolitique de la mine en Nouvelle-Calédonie : analyse des conflits autour d'un projet minier au sein d'une communauté kanak », *Journal de la Société des océanistes*, 117, 2 : 254-271.

HOWLETT, Michael et Keith BROWNSEY

2007 « Introduction to special issue on Canada's staples industries », *Canadian Political Science Review*, 1, 1 : 1-17.

HYNDMAN, David

1994 *Ancestral Rain Forests and the Mountain of Gold: Indigenous Peoples and Mining in New Guinea*, Boulder, Westview Press.

INNIS, Harold

1999 [1970] *Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto, Toronto University Press.

JORGENSEN, Dan

1998 « Whose nature? Invading bush spirits, traveling ancestors and mining in telefolmin », *Social Analysis*, 42, 3 : 100-116.

2001 « Who and what is a landowner? Mythology and marking the ground in a Papua New Guinea mining project », dans : A. RUMSEY et J. WEINER (dir.), *Mining and Indigenous Lifeworlds in Australia and Papua New Guinea*, Adelaide, Crawford House, Adelaide, p. 68-100.

KIRSCH, Stuart

2002 « Anthropology and advocacy: a case study of the campaign against the Ok Tedi mine », *Critical Anthropology*, 22, 2 : 175-200.

2006 *Reverse Anthropology: Indigenous Analysis of Social and Environmental Relations in New Guinea*, Redwood City, Stanford University Press.

2007 « Indigenous movements and the risks of counter globalization: tracking the campaign against Papua New Guinea's Ok Tedi mine », *American Ethnologist*, 34, 2 : 303-321.

LABERGE, Mia et Martin LANGLOIS

2013 « La Loi sur les mines et le développement durable : un amalgame contre nature? », *L'Affidavit*, 2, 4 : 2-11. [<http://affidavit.droit.uqam.com/?cat=27>], consulté le 22 juillet 2015.

LAPOINTE, Ugo

2010 « L'héritage du principe du *free mining* au Québec et au Canada », *Recherches amérindiennes au Québec*, 40, 3 : 9-25.

LAROCHE, Fernand

1974 *L'immigration dans une ville minière du Québec : une étude de l'interaction*, mémoire de maîtrise, département de sociologie, Université Laval.

LEBLANC, Patrice, Hugo ASSELIN, Bruno BUSSIÈRE, Augustin EPENDA, André GAGNON, Isabelle DEMERS et Louise PELLETIER

2012 *Transformations et bouleversements d'un territoire : le cas de la municipalité de Malarctic. Résultats d'une enquête sur la qualité de vie*, Rouyn-Noranda, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

MACINTYRE, Martha et Simon FOALE

2004 « Politicised ecology: local responses to mining in Papua New Guinea », *Oceania*, 74, 3 : 231-251.

- MARTINEZ-ALIER, Joan
2001 « Mining conflicts, environmental justice, and valuation », *Journal of Hazardous Materials*, 86, 1 : 153-170.
- MAYER, Robert, Francine OUELLET, Marie-Christine SAINT-JACQUES et Daniel TURCOTTE
2000 *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.
- MCCARTHY, James et Scott PRUDHAM
2004 « Neoliberal nature and the nature of neoliberalism », *Geoforum*, 35, 3 : 275-283.
- MESSU, Michel
1991 *L'analyse propositionnelle de discours*, Cahier de recherche, Paris, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
2014 *Choisir le secteur minier du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
2009 *Rapport d'analyse environnementale pour le projet minier aurifère Canadian Malartic*, Dossier 3211-16-003, Québec, Direction des évaluations environnementales, Service des projets industriels et en milieu nordique, 27 p.
- MOODIE, T. Dunbar
1980 « The formal and informal social structure of a South African gold mine », *Human Relations*, 33, 8 : 555-574.
- MUCCHIELLI, Alex
1991 *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses universitaires de France.
- NASH, June
1979 *We Eat the Mines and the Mines Eat Us: Dependency and Exploitation in Bolivian Tin Mines*, New York, Columbia University Press.
- NYGREN, Anja et Sandy RIKOON
2008 « Political ecology revisited: integration of politics and ecology does matter », *Society and Natural Resources*, 21, 9 : 767-782.
- OSISKO
2012 *Mine Canadian Malartic. Fleuron industriel, créatrice de richesse pour tous les Québécois*, Montréal, Corporation minière Osisko.
- PAQUIN, Normand
1981 *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2^e édition, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, Cahiers du Département d'histoire et de géographie.
- PATTON, Michael Quinn
1987 *How to Use Qualitative Methods in Evaluation*, Newbury Park, Sage.
2002 *Qualitative Research and Evaluation Methods*, Thousand Oaks, Sage.
- PEET, Richard, Paul ROBBINS et Michael WATTS
2010 « Global nature », dans : R. PEET, P. ROBBINS et M. WATTS (dir.), *Global Political Ecology*, Londres, Routledge, p. 1-47.
- PETKOVA-TIMMER, Vanessa, Stewart LOCKIE, John ROLFE et Galina IVANOVA
2009 « Mining developments and social impacts on communities: Bowen Basin case studies », *Rural Society*, 19, 3 : 211-228.

POLANYI, Karl

1983 *La grande transformation*, Paris, Gallimard.

Québec

1987 *Loi sur les mines : RLRQ, chapitre M-13.1, à jour au 1^{er} mars 2016*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

RAJAK, Dinah

2011 *In Good Company: An Anatomy of Corporate Social Responsibility*, Redwood City, Stanford University Press.

ROBBINS, Paul

2012 *Political Ecology: A Critical Introduction*, Chichester, Wiley-Blackwell.

ROUSSEAU, Stéphane

2010 « La gouvernance d'entreprise en droit canadien : convergence et divergence », dans : Jean-Luc ROSSIGNOL (dir.), *La gouvernance juridique et fiscale des organisations*, Paris, Éditions Tec & Doc., p. 94-116.

SABINA, Ann P.

2003 *Commission géologique du Canada. Rapports divers 77. Roches et minéraux du collectionneur : Kirkland Lake - Rouyn-Noranda - Val-d'Or (Ontario et Québec)*, Ottawa, Commission géologique du Canada.

SAUCIER, Jacques

2009 *Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko*, mémoire présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 7 p.

SIMARD, Louis

2006 « Négocier l'action et l'utilité publiques », *Négociations*, 2, 6 : 99-112.

SKOGSTAD, Grave

2007 « The two faces of Canadian agriculture in a post-staples economy », *Canadian Political Science Review*, 1, 1 : 26-41.

Statistique Canada

2007 *Malartic, Québec (Code 2489015). Profils des communautés de 2006*, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 13 mars 2007. [<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>], consulté le 8 septembre 2016.

2012 *Malartic, Québec (Code 0498) et Canada (Code 01). Profil du recensement*, Recensement de 2011, produit no 98-316-XVF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 24 octobre 2012. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>], consulté le 6 septembre 2016.

TAUSSIG, Michael

1980 *The Devil and Commodity Fetishism in South America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.

TREMBLAY, Simon

1982 « La colonisation agricole et le développement du capitalisme en Abitibi de 1912 à 1950 », *Anthropologie et sociétés*, 6, 1 : 229-253.

- TRUDEL, Pierre et Pierre SAUVÉ
1992 *Synthèse des caractéristiques géologiques des gisements d'or du district de Malartic*, Québec, Gouvernement du Québec, Direction générale de l'exploration géologique et minérale.
- VALLIÈRES, Marc
2012 *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise, des origines à aujourd'hui*, Québec, ministère des Ressources naturelles.
- Ville de Malartic
2009 *Projet minier aurifère Canadian Malartic*, mémoire présenté dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 6 p.
- VINCENT, Odette
1995 *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- WALSH, Andrew
2012 « After the rush: living with uncertainty in a Malagasy mining town », *Africa*, 82, 2 : 235-251.
- WELKER, Marina A.
2009 « 'Corporate security begins in the community': mining, the corporate social responsibility industry, and environmental advocacy in Indonesia », *Cultural Anthropology*, 24, 1 : 142-179.
- WELKER, Marina A., DAMANI J. Partridge et Rebecca HARDIN
2011 « Corporate lives: new perspectives on the social life of corporate form », *Current Anthropology*, 52, Supplément, 3 : S3-S16.
- WESLEY-SMITH, Terence
1990 « The politics of access: mining companies, the State, and landowners in Papua New Guinea », *Political Science*, 42, 2 : 1-19.
- WOLF, Eric
2010 *Europe and the People Without History*, Berkeley, University of California Press.